

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

12 September 1991

Doc. 6491

OPINION

on OECD activities in 1990
in the field of migration and demography¹

(Rapporteur : Mr GRUSSENMEYER,
France, European Democrat)

Introduction

1. As was the case last year, the Rapporteur has examined with great interest the 1990 activities of OECD in the field of migration and demography. This opinion contains a brief summary of those activities, based on information in OECD's 1990 report and the 1990 report of the Continuous Reporting System on Migration (SOPEMI).

Migration

2. The OECD Working Party on Migration met in February 1990. The participants examined a report drawn up by the OECD Secretariat on the initiatives taken by certain member states (France, Italy, Spain and the United States) to regularise the situation of immigrants. It was noted that the regularisation programmes carried out in these countries do not affect all migrants in an unlawful situation and that the great majority of those whose situation has been put in order are young people.

3. The working party also approved a new project for 1990-91, the aim of which is to define the future role of migration in the process of structural change which will affect OECD countries in the coming years. Apart from cataloguing the main studies and statistics available in this field, it will cover migration and changes in productive structures, trends in the supply of labour, and the role of migrants in the different types of labour market.

4. During the meeting, the working party noted the acceleration of migratory movements, which has had the effect of accentuating the difficulty of socioeconomic integration into the host society. The various measures adopted, more especially in the field of vocational training for

1. See Doc. 6473.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

12 septembre 1991

Doc. 6491

AVIS

sur les activités de l'OCDE en 1990
en matière de migrations et de démographie¹

(Rapporteur : M. GRUSSENMEYER,
France, démocrate européen)

Introduction

1. Comme l'année dernière, votre rapporteur a examiné avec beaucoup d'intérêt les activités menées par l'OCDE en 1990 en matière de migrations et de démographie. Le présent avis contient un bref résumé de ces activités, rédigé à partir des informations contenues dans le rapport 1990 de l'OCDE et dans le rapport 1990 du Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI).

Migrations

2. Le Groupe de travail sur les migrations de l'OCDE s'est réuni en février 1990. Les participants ont examiné un rapport établi par le Secrétariat de l'OCDE sur les initiatives prises par certains Etats membres (France, Italie, Espagne et Etats-Unis) en matière de régularisation d'immigrants. Il a été constaté que les régularisations effectuées dans ces pays ne concernent pas tous les migrants en situation irrégulière et que les régularisés sont, en grande majorité, des jeunes.

3. Le Groupe de travail a aussi approuvé un nouveau projet pour les années 90-91, dont le but est d'établir quel sera le rôle des migrations dans le processus de changement structurel qui affectera les pays de l'OCDE dans les années à venir. Il comprendra l'inventaire des principales études et statistiques disponibles en la matière, les migrations et les changements des structures productives, l'évolution de l'offre de la main-d'œuvre et le rôle des migrants dans les différents types de marchés de travail.

4. Au cours de la réunion, le groupe de travail a constaté une accélération des mouvements migratoires, dont la conséquence a été d'augmenter les difficultés d'insertion socio-économique des migrants dans la société d'accueil. Les différentes mesures adoptées, surtout dans le domaine de

1. Voir Doc. 6473.

migrants, have not produced the results hoped for in terms of employment.

5. The 1990 SOPEMI report was published during the summer of 1991. As in previous years, it is based on the written contributions of national correspondents, and the summary of the discussions held at the annual meeting in November 1990.

6. Apart from the customary survey of migratory trends in OECD countries over the past year, the report contains a statistical appendix which provides quantitative information on migration in a standardised format.

7. In 1990, migration flows were a matter of interest not only to the experts from OECD countries but also to the representatives of governments. Thus, in May 1990, at the meeting of the OECD Council, the ministers recognised that the effects of world population trends, especially from the standpoint of international migration, are one of the challenges which will confront OECD countries in the 1990s, as are the repercussions of technological developments on labour and long-term unemployment.

8. A few months later, in November 1990, the Education Committee of OECD, also meeting at ministerial level, declared that the scale and patterns of migration and international movements of labour will probably change during the next decade and that, consequently, it will be necessary to take care that education systems meet the needs of migrants and their children, in order to ensure their integration while preserving their cultural identity.

Demography

9. The Development Assistance Committee of OECD (DAC) held a meeting on population and development in April 1990. The importance of demography in relation to development had already been recognised in the "Policy Statement on Development Co-operation in the 1990s", adopted by the DAC in 1989. One of the key priorities identified in that text is the need to slow population growth in the developing countries when it is too high to permit sustainable development.

10. In the opinion of OECD experts, the development aid agencies must give much more prominence to population matters in their dialogue with the officials of developing countries, in order to assist those countries to obtain the capacity to plan and implement effective population policies.

la formation professionnelle des migrants, n'ont pas abouti aux résultats escomptés au niveau de l'emploi.

5. Le rapport 1990 du SOPEMI est paru au cours de l'été 1991. Comme chaque année, il est basé sur les contributions écrites des correspondants nationaux et sur la synthèse des discussions tenues lors de la réunion annuelle en novembre 1990.

6. Outre le résumé habituel des tendances migratoires dans les pays de l'OCDE, au cours de l'année écoulée, le rapport comporte une annexe statistique qui, sous une présentation normalisée, fournit des informations quantitatives sur les migrations.

7. En 1990, non seulement les experts des pays de l'OCDE, mais aussi les membres des gouvernements se sont intéressés aux flux migratoires. Ainsi, en mai 1990, lors de la réunion du Conseil de l'OCDE, les ministres ont reconnu que les conséquences de l'évolution démographique dans le monde, surtout du point de vue des migrations internationales, sont un des défis auxquels seront confrontés les pays de l'OCDE dans les années 90, au même titre que les effets des changements technologiques sur le travail ou le chômage de longue durée.

8. Quelques mois plus tard, en novembre 1990, le Comité de l'éducation de l'OCDE, réuni aussi au niveau ministériel, a déclaré que, dans la prochaine décennie, les migrations et les mouvements internationaux de main-d'œuvre prendront vraisemblablement une ampleur et des formes nouvelles et que, par conséquent, il faudra veiller à ce que les enseignements répondent aux besoins des migrants et de leurs enfants pour assurer leur intégration tout en préservant leur identité culturelle.

Démographie

9. Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a tenu, en avril 1990, une réunion sur la population et le développement. L'importance de la démographie en matière de développement avait déjà été reconnue dans la Déclaration sur la coopération pour le développement dans les années 90, adoptée par le CAD en 1989. Dans ce texte, la nécessité de ralentir la croissance démographique dans les pays en développement, lorsqu'elle est trop importante pour permettre un développement durable, apparaît comme une des priorités essentielles.

10. De l'avis des experts de l'OCDE, les organismes d'aide au développement doivent accorder aux questions démographiques une place beaucoup plus grande dans leur dialogue avec les responsables des pays en développement. Ceci afin d'aider ces pays à se doter des moyens nécessaires

Greater attention will also have to be paid to the demographic impact of development programmes.

Conclusions

11. Throughout 1990, OECD countries had to cope with substantial migratory pressures resulting from new East-West flows on top of the more traditional South-North flows. Gradually, the question of international migration has come to occupy a prominent position in the context of OECD activities. This is clearly illustrated by the International Conference on Migration, organised in Rome from 13 to 15 March 1991 by the Italian authorities and OECD. The results of the conference will, during the months ahead, fuel the deliberations of the OECD Working Party on Migration on its future role and its work programme. The Rapporteur hopes to report on progress achieved in this field in his next opinion.

12. In adapting to the new situation, however, the Working Party on Migration must take account of the work in progress in other international organisations, including the Council of Europe, in order to avoid any duplication.

13. It is the Rapporteur's opinion that, in the context of its work on migration, OECD should concentrate on evaluating the economic and social causes and consequences of migration flows, for both the host countries and the countries of origin of migrants.

14. In this connection, it should be pointed out that the conditions of underdevelopment in the countries of origin are frequently responsible for migration flows to the industrialised countries. An increase in development aid should therefore make it possible to reduce such migration.

15. When defining development aid programmes, however, account must also be taken of population factors. As is pointed out by Mrs Persson in her report on Europe and the state of world population (Doc. 6439), the industrialised countries must assist the developing countries in the design and implementation of population programmes integrated into development programmes. It would therefore be highly desirable for OECD to give prominence to demographic questions in the context of its activities in the field of development co-operation.

16. Lastly, the Rapporteur wishes to emphasise the harmonious co-operation between OECD and the Council of Europe in the field of migration and demography, which is reflected in the participation of representatives from each of the organisations in the meetings organised by the other.

pour élaborer et mettre en œuvre des politiques démographiques efficaces. Une attention accrue devra également être portée aux incidences démographiques des programmes de développement.

Conclusions

11. Au long de l'année 1990, les pays de l'OCDE ont dû faire face à d'importantes pressions migratoires, résultant de l'addition de nouveaux flux Est-Ouest à ceux plus traditionnels Sud-Nord. Progressivement, la question des migrations internationales est venue occuper une place prépondérante dans les activités de l'OCDE. La Conférence internationale sur les migrations organisée à Rome du 13 au 15 mars 1991 par les autorités italiennes et l'OCDE en constitue une preuve évidente. Les résultats de cette conférence vont alimenter, dans les mois à venir, la réflexion du Groupe de travail sur les migrations de l'OCDE, sur son rôle futur et sur son programme de travail. Votre rapporteur espère vous rendre compte des progrès accomplis dans cette matière dans son prochain avis.

12. Cette adaptation du Groupe de travail sur les migrations à la nouvelle situation doit cependant se faire en tenant compte des travaux en cours dans d'autres enceintes internationales, notamment au sein du Conseil de l'Europe, pour éviter tout double emploi.

13. De l'avis de votre rapporteur, l'OCDE devrait concentrer ses travaux en matière de migrations sur l'évaluation des causes et des conséquences économiques et sociales des flux migratoires aussi bien pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine des migrants.

14. A cet égard, il convient de rappeler que les conditions de sous-développement dans les pays d'origine sont très souvent à l'origine des flux migratoires vers les pays industrialisés. Un accroissement de l'aide au développement devrait donc permettre de les réduire.

15. Mais, à l'heure de définir les programmes d'aide au développement, il faut aussi tenir compte des questions démographiques. Comme le signale M^{me} Persson dans son rapport sur l'Europe et l'état de la population mondiale (Doc. 6439), il faut que les pays industrialisés aident les pays en développement à définir et à mettre en œuvre des programmes démographiques intégrés aux programmes de développement. Il serait donc fort souhaitable que l'OCDE accorde aux questions démographiques une place importante dans ses activités dans le domaine de la coopération pour le développement.

16. Finalement, votre rapporteur souhaite souligner la bonne coopération existant entre l'OCDE et le Conseil de l'Europe en matière de migrations et de démographie, qui se traduit par la participation de représentants de chacune des organisations aux réunions organisées par l'autre.

Points for inclusion in the draft resolution in reply to the report on OECD activities in 1990

17. The committee proposed that the following text be inserted in the draft resolution to be presented by the Committee on Economic Affairs and Development :

“Migration, refugees and demography

The appearance of East-West migration flows, coming on top of the more traditional South-North movements, has accentuated migratory pressures in the majority of OECD countries.

The improvement of living and working conditions in the countries of origin of migrants should make it possible to reduce immigration to OECD countries.

Uncontrolled population growth in the countries of the South may constitute a serious obstacle to development policies.

The Assembly therefore invites OECD :

i. to study in greater detail the economic and social causes and consequences of migration flows for both the host countries and the countries of origin of migrants ;

ii. to adapt the role and work programme of the Working Party on Migration to the new situation created by the increase of migratory pressures ;

iii. to take account of the Council of Europe's current work on migration, in order to avoid any duplication ;

iv. to help the governments of the developing countries to integrate their population planning programmes into development programmes.”

Reporting committee : Committee on Economic Affairs and Development.

Committee for opinion : Committee on Migration, Refugees and Demography (and competent committees).

Reference to committee : Doc. 6446 and Reference No. 1741 of 28 June 1991.

Draft opinion unanimously approved by the committee on 9 September 1991.

See 12th Sitting, 20 September 1991, and Resolution 968.

Éléments à insérer dans le projet de résolution portant réponse au rapport sur les activités de OCDE en 1990

17. La commission propose d'insérer dans le projet de résolution, qui sera présenté par la commission des questions économiques et du développement, le texte suivant :

«Migrations, réfugiés et démographie

L'apparition de flux migratoires Est-Ouest, qui sont venus se superposer aux plus anciens Sud-Nord, a provoqué une augmentation des pressions migratoires sur la majorité des pays de l'OCDE.

L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les pays d'origine des migrants devrait permettre de réduire les flux migratoires vers les pays de l'OCDE.

Une croissance démographique incontrôlée dans les pays du Sud peut constituer un sérieux obstacle aux politiques de développement.

L'Assemblée invite donc l'OCDE :

i. à approfondir l'étude des causes et des conséquences économiques et sociales des flux migratoires aussi bien pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine des migrants ;

ii. à adapter le rôle et le programme d'activités du groupe de travail sur les migrations à la nouvelle situation créée par l'augmentation des pressions migratoires ;

iii. à tenir compte des travaux en cours au sein du Conseil de l'Europe en matière de migrations, pour éviter tout double emploi ;

iv. à aider les gouvernements des pays en développement à intégrer les programmes de planification démographique dans les programmes de développement.»

Commission chargée du rapport : commission des questions économiques et du développement.

Commission saisie pour avis : commission des migrations, des réfugiés et de la démographie (et commissions compétentes).

Renvoi en commission : Doc. 6446 et Renvoi n° 1741 du 28 juin 1991.

Projet d'avis approuvé à l'unanimité par la commission le 9 septembre 1991.

Voir 12^e séance, 20 septembre 1991 ; et Résolution 968.